

INTRODUCTION

Ophélie JOVELIN, animatrice – agence Neorama

Bonjour à tous, nous rappelons que l'atelier de ce soir est retransmis et enregistré.

Nous n'avons qu'un participant en présentiel, nous allons donc adopter un format plus informel et laisser un micro sur la table afin de faciliter la prise de parole tout au long de la présentation.

Nous sommes réunis ce soir afin d'échanger sur les volets paysagers et biodiversité du projet. Puisque notre participant a déjà assisté aux précédents ateliers, nous ne représenterons pas la CNDP et le projet et commencerons directement par la thématique du jour.

L'intégration paysagère du projet eM-Rhône

Olivier COLIN, Chef de projet carbon capture et méthanolation, Elyse Energy

La thématique de cet atelier concerne l'intégration paysagère du projet et la biodiversité. Je présenterai l'intégration paysagère puis mon collègue Lucas RICHARD vous présentera les éléments en lien avec la thématique de la gestion de la biodiversité par le projet eM-Rhône.

Sur le volet paysager, nous avons lancé une étude avec plusieurs objectifs :

- Evaluer l'état initial du site,
- Travailler l'intégration dans le paysage actuel,
- Proposer un projet final qui affiche un équilibre entre écosystème industriel et intégration paysagère et biodiversité.

Pour une installation industrielle, un certain nombre d'opérateurs futurs seront sur site, nous prévoyons donc des bureaux intégrés dans un bâtiment à l'architecture adaptée et bioclimatique. En effet, nous avons l'ambition de proposer un projet qui pourra s'adapter aux changements climatiques. Pour réaliser cela, nous nous appuyons sur une méthodologie qui analyse l'existant, nous fixons nos objectifs et essayons de créer un projet le plus pertinent possible.

Pour l'état initial, il faut prendre en compte le contexte local. Le projet eM-Rhône serait localisé sur la parcelle colorée en rouge, au sud-ouest de la plateforme des Roches-

Roussillon. Le projet serait donc situé en face de Rubis Terminal et à proximité de la route départementale 4 qui traverse la zone. Au sud, sont installés Tredi et ses incinérateurs.



Localisation du projet eM-Rhône

Auparavant, la parcelle était une carrière. Aujourd'hui, elle est en état de friche industrielle car il n'y a plus d'activité. Nous avons réalisé des études de sol et à cela s'ajoute une étude que nous avons lancée sur les potentielles pollutions qui ont eu lieu auparavant sur ce site. Très récemment, nous avons reçu les premiers résultats donc nous ne les avons pas encore analysés. Il a été détecté la présence de métaux mais ce n'est rien de grave : ceci est représentatif d'une parcelle qui a connu une activité industrielle.

Vous connaissez l'historique industrielle de la plateforme ? Il y a eu des industries ou ce n'était qu'une carrière ?

Elyse Energy : En ayant échangé avec le GIE Osiris, nous avons eu connaissance d'un passé historique de carrière. Pour autant, nous pourrions nous renseigner davantage si besoin.

[Les études seront mises en ligne sur le site internet du projet www.em-rhone-concertation.fr

Suite à la réunion, et d'après l'étude historique du site, l'analyse des photographies aériennes et historiques ne révèlent pas de présence d'ouvrage antérieur. Cependant, d'après les informations extraites du site internet <http://remonterletemps.ign.fr>, nous constatons que le site a été le siège d'anciennes gravières.]

L'idée initiale, est d'installer un ouvrage industriel, de profiter de la topologie et du passif de la parcelle pour amener une intégration paysagère. Pour cela, nous avons analysé l'existant, nous voyons un talus qui représente une opportunité de foncier pour végétaliser et casser cet aspect industriel et permettre de créer une alternative à la composition paysagère actuelle. Cependant, quels que soient les aménagements paysagers, cela reste une installation industrielle.

- ➔ Les bâtiments qui accueillent la partie haute tension, les postes électriques qui permettent d'alimenter notre installation, la grosse partie de l'alimentation étant pour les électrolyseurs qui produisent de l'hydrogène.
- ➔ En haut de la parcelle, d'autres bâtiments seraient présents pour accueillir les travailleurs mais également du stockage (pièces de rechange, produits chimiques).

L'accueil de la logistique (pôle de chargement et de déchargement) serait également présente à cet endroit pour les camions. Il s'agit pour autant d'une prévision car notre objectif initial est de s'en passer au maximum puisque nous favorisons aujourd'hui l'approvisionnement via le train et la barge. En effet, le transport ferroviaire permet de créer de véritables synergies industrielles notamment avec Rubis.

- ➔ En bas à droite de l'image, un appontement est présent et permettrait le chargement / déchargement du méthanol. Nous souhaitons favoriser donc l'arrivée du méthanol via ce ponton.



En cas d'aléas, nous avons prévu nos aménagements sur la parcelle-même : la logistique, avec le chargement et déchargement, le stockage du méthanol... La grosse sphère qui sera visible sera celle du stockage de CO₂ sous forme liquide.

Le cœur du process de notre usine réside dans la méthanolation. L'image représente l'endroit où serait réalisé le process de méthanolation. L'hydrogène et le CO₂ sont mélangés et comprimés dans une colonne qui sert de catalyseur et qui permet de réaliser la réaction d'hydrogénisation du carbone et qui permet ensuite de synthétiser le méthanol. Dans ce réacteur, de l'hydrogène, du dihydrogène et du CO₂ entrent et du méthanol en sort ainsi que des coproduits (alcools légers, alcools lourds). Nous sommes sur un schéma de 3 colonnes de distillation qui purifieront le méthanol qui doit respecter des normes. 2 colonnes possèderaient des hauteurs estimées de 50 mètres et 1 colonne à 35 mètres et dans lesquelles seraient réalisée cette distillation. Les études sont encore en cours, des précisions seront apportées une fois toutes les études conduites.

Question : Les colonnes fonctionnent sous vide ou sous pression ?

Elyse Energy : Elles fonctionnent avec une faible pression, cela ne dépassera pas les 10 bars.

Question : Il n'y a pas de stockage d'hydrogène ? L'hydrogène qui sort des électrolyseurs est directement comprimé ?

Elyse Energy : Aujourd'hui, la production d'hydrogène est dépendante de la consommation d'hydrogène sur la brique de méthanolation. Nous regardons tout de même plusieurs alternatives sur ce point car sur l'hydrogène nous sommes dépendants de l'approvisionnement électrique qui doit être réalisé en continu. Si demain, une tension sur le

réseau électrique est constatée, cela impliquerait de baisser notre production d'hydrogène et ainsi la production de méthanol serait moindre. Dans ce cas nous travaillerons à une forme de stockage mais ce n'est pas considéré dans le scénario de base. Des innovations doivent permettre à terme de stocker l'hydrogène sous forme solide mais il n'est pas encore possible d'y recourir à une échelle industrielle.

Question : Et vous partez sur combien de tours pour l'instant dans le projet ? Combien de colonnes ?

Elyse Energy : Aujourd'hui, les process produisent de l'énergie sous forme de chaleur (notamment dans le réacteur de la méthanolation qui peut monter jusqu'à 280° C) ce qui signifie que cela nécessite du refroidissement qui se fait par des tours aéroréfrigérantes.

Je ne peux pas vous répondre sur le nombre de tours ce soir car je ne suis pas technicien. Nous prenons le point et aurons la réponse ultérieurement. Il serait intéressant que vous posiez la question via le site internet dédié à la concertation pour que la personne compétente puisse vous répondre.

Question : Quelle est la hauteur des tours ?

Elyse Energy : Je n'en ai aucune idée. Nous prenons également le point pour y répondre plus tard.

L'installation industrielle laisse de la place autour des infrastructures, c'est une contrainte réglementaire car il faut prendre en compte les cercles de dangers sur la parcelle. Pour cette raison, tout l'espace n'est pas occupé, le foncier ne sera pas saturé en installations industrielles. C'est pour cela que nous pouvons réaliser une aération paysagère avec l'implantation d'espèces végétales, avec un premier rideau pour l'intégration paysagère qui peut servir à masquer l'installation.



L'image ci-dessus représente un point de vue depuis la RD 4. Il s'agit des premières intentions d'aménagement (le projet n'étant pas figé) avec un premier rideau paysager au premier plan. Il est possible d'apercevoir les 2 premières colonnes de 50 mètres et une autre possédant une hauteur d'environ 35-40 mètres. Le stockage de CO₂ est présent en arrière-plan et derrière, nous avons un événement d'hydrogène en cas de problématique industrielle. L'événement

peut être amené à éventer, de manière exceptionnelle et uniquement en cas de dangers, l'hydrogène.

Question : C'est juste un événement ? Vous ne torcherez pas ?

Elyse Energy : Il est prévu aujourd'hui d'envoyer l'hydrogène à l'atmosphère uniquement en cas d'urgence concernant la partie hydrogène. Concernant le méthanol, un équipement de sécurité pourra être installé mais il l'illustration projetée concerne l'hydrogène.

Concernant le bâtiment, il est en cours de définition. Nous avons mené une première analyse pour respecter les règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Nous sommes accompagnés par un architecte pour nous assurer d'avoir une mixité entre l'intégration paysagère et industrielle. Nous souhaitons un bâtiment qui soit le symbole de tout cela avec de la gestion des eaux de pluies, des matériaux de construction durables, etc. Toutefois nous avons des règles à respecter, car nous sommes sur un site industriel, telles que la prise en compte de la problématique des cercles de dangers induits par nos installations et celles voisines. Il est de notre priorité de nous assurer de la sécurité de nos opérateurs. Dans la limite du possible, nous réaliserons un bâtiment bioclimatique qui prendra en compte les différentes contraintes liées au changement climatique pour assurer un certain confort à nos opérateurs mais la priorité reste la mise en sécurité des personnels.

Question : La salle de contrôle qui permet de piloter les unités sera présente dans ce bâtiment ? S'agit-il d'un bâtiment dédié à la direction, achats, etc. ?

Elyse Energy : Dans les premières intentions, la salle de contrôle n'est pas dans ce bâtiment car elle doit être en dehors des cercles de dangers et indépendante du bâtiment administratif. Dans le bâtiment administratif, nous pourrions recevoir des partenaires, des laboratoires... mais pour la salle de contrôle, elle sera isolée et seuls les opérateurs habilités y auront accès.

Question : La salle de contrôle a un accès spécifique, c'est prévu pour tenir les surpressions, la toxicité sous filtre, sous pression ?

Elyse Energy : Oui c'est cela grâce à des systèmes dédiés de protection, filtration et de ventilation. Il est prévu qu'elle soit équipée de pièces de confinement spécialisées.

Question : Et sur le bâtiment administratif : vous aurez plutôt une pièce qui est prévue pour le confinement ? Le bâtiment tient aux surpressions ?

Elyse Energy : Nos objectifs sont une intégration paysagère et un bâtiment bioclimatique mais ce sont les contraintes réglementaires et de sécurité qui sont la base de toutes nos décisions.

Les modélisations ne sont pas toutes déterminées. La salle de contrôle est limitée en choix pour son emplacement. En revanche, pour le bâtiment administratif, nous allons pouvoir jouer sur la présence des différents cercles de danger. Nous allons faire en sorte d'avoir un bâtiment relativement léger mais qui doit respecter les différentes réglementations notamment sur les cercles de dangers. Nous séparons la partie administrative de la partie industrielle et le plus loin possible de l'hydrogène.

Question : *Sur l'autre image, il me semble qu'il y a un choix qui a été fait sur ce bâtiment de bureaux de le tourner vers l'extérieur alors que tout le reste de la plateforme est tourné vers l'intérieur, comme s'il y avait la création d'un front urbain, je trouve cela intéressant. Est-ce qu'il y a un choix derrière ?*

Elyse Energy : Par rapport aux zones de dangers potentielles, nous plaçons nos ouvertures pour séparer et s'éloigner. Ce n'est donc pas qu'un choix paysager.

Nous avons fait cela avec notre état de connaissance actuel mais aujourd'hui ce ne sont que des intentions. Cela peut évoluer en fonction du contexte réglementaire en matière de sécurité, de toxicité par exemple. Et pour rappel, l'objectif est d'avoir un bâtiment représentatif de notre ambition de décarbonation.

Question : *Est-ce que le choix de la végétation est aussi conditionné en fonction des risques ? Est-ce qu'il faut des espèces plutôt comme ci ou comme ça ?*

Elyse Energy : Il n'existe pas forcément de lien entre les risques et la biodiversité. En revanche, l'intégration paysagère prend aussi en compte les besoins en biodiversité en matière de compensation sur site et afin de recréer des habitats pour les espèces naturelles. Au-delà de recréer de la verdure sur site, il y a la volonté de garder le maximum de biodiversité sur le site, à l'intérieur du site, et de recréer des espaces pour les espèces. Mais en matière de risque, il n'y a pas de lien entre les cercles de dangers et la biodiversité.

Il existe des règles en matière de bonne conduite qui préconisent l'implantation d'espèces locales au maximum. Nous ne pouvons pas planter une espèce parce qu'elle possède un meilleur rendu visuel alors qu'elle ne possède aucun lien local. Cela n'a pas d'intérêt écologique et sur le plan réglementaire, ces mesures de compensation ne seront pas acceptées.

Question : *Une charte paysagère existe sur la plateforme chimique ?*

Elyse Energy : Il n'y a pas beaucoup d'arbres plantés sur la plateforme, donc je ne pense pas. Sur la plateforme en elle-même, non il n'existe pas de charte mais il y a le PLU que nous devons respecter.

Remarque complémentaire : *Une entreprise est présente et s'occupe de l'entretien de la nature. Elle avait fait une prestation pour tailler les arbres, les entretenir. Des moutons sont mobilisés pour la tonte des pelouses, c'est le cas pour Hexcel par exemple.*

Question : *Est-ce qu'il y aura des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments ? Vous êtes autorisés à en mettre ? Comment ça se passe ?*

Elyse Energy : Nous sommes en train de nous poser la question. C'est une volonté de notre part pour un bâtiment qui se veut représentatif de notre mission. Nous avons des besoins énergétiques assez conséquents et si nous mettions le maximum de panneaux photovoltaïques, nous ne serions jamais en autoconsommation. Il existe une conformité réglementaire de par le PLU mais nous n'avons pas encore réalisé les études pour valider ou non la possibilité de panneaux photovoltaïques en toiture. Dans ce cas précis, il existe un lien avec les risques car il faut regarder la compatibilité des panneaux photovoltaïques aux potentiels risques auxquels ils sont exposés, cela fera partie d'une étude. C'est une hypothèse que nous devons étudier.

Complément de question : Aujourd'hui on constate que dans certains cas, par exemple les bâtiments de logistique, c'est techniquement faisable il n'y a pas de risque. Mais pourtant les assureurs refusent d'assurer donc c'est une contrainte à prendre en compte.

Elyse Energy : C'est une contrainte supplémentaire. Nous déroulons notre réflexion sur le sujet. Nous sommes intégrés dans une plateforme industrielle et il y a un certain nombre de risques industriels que nous devons regarder en priorité. Ensuite, nous regarderons les sujets relatifs à l'intégration paysagère finale, les optimisations (énergétiques entre autres) de nos bâtiments, à la condition *sine qua non* qu'elle soit en cohérence avec la réglementation à laquelle nous sommes soumises.

La prise en compte des enjeux de biodiversité

Lucas RICHARD, Ingénieur d'études Risques Industriels et Environnement, Elyse Energy

Quand on évoque la thématique de la biodiversité, nous faisons référence à toutes les espèces qui se sont réintroduites sur le site. Il s'agit d'une ancienne friche industrielle sur laquelle la végétation reprend ses droits. Notre objectif est de prendre en compte les aspects de biodiversité. Donc nous avons réalisé un inventaire faune/flore 4 saisons qui a démarré en octobre 2022 et a été finalisé à la même période 2023. Cette étude recense les différentes espèces naturelles faunes/flores sur le site.

Une fois l'état initial réalisé, l'objectif est d'identifier les enjeux et démarrer la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser), avec pour objectif d'éviter et minimiser au maximum les impacts du projet sur la biodiversité, la faune et la flore.

L'état initial a été réalisé par Egis Environnement, un bureau d'études spécialisé. L'état initial se base sur de précédents inventaires réalisés sur une aire d'étude plus étendue qui datent de 2014. Il s'agit d'inventaires trop anciens pour nos besoins donc nous avons besoin de réactualiser cet inventaire et de le préciser sur l'aire qui nous intéresse sur notre site. Pour la réalisation de cet inventaire, Egis a suivi une méthodologie qui se base sur :

- L'analyse documentaire sur les différentes bases de données existantes sur la biodiversité, qui permettent de recenser de potentielles espèces que nous pourrions rencontrer sur le site,
- La réalisation de l'inventaire sur site qui permet de définir les espèces pouvant être présentes sur le site : habitat naturel, faune, flore, oiseaux, chiroptères, amphibiens, etc.
- L'évaluation des enjeux par rapport à l'impact du projet sur la biodiversité.

L'objectif de l'aire d'étude est de définir et comprendre le contexte écologique autour du site dans un rayon de 5 km. Nous voyons que sur cette aire, nous avons différentes zones qui présentent un intérêt écologique (Natura 2000, zone naturelle d'intérêt écologique, parcs nationaux, réserves naturelles...) et des zones de continuité écologique avec une trame verte et bleue. Bien que le projet s'insérerait dans un contexte industriel, il existe aussi un contexte écologique existant. A l'échelle locale, d'après l'analyse d'Egis, le projet n'interfère pas avec des zones d'intérêt écologique. En effet, les couloirs écologiques sont de l'autre côté du Rhône, et les axes secondaires sont situés au sud de l'aire étendue (sud du cercle bleu).

Question : La ZNIEFF borde le site ?

Elyse Energy : Oui c'est cela.

Concernant les habitats naturels, comme dit précédemment, le site est une ancienne carrière il s'agit donc d'une zone enfrichée avec quelques fourrés et surtout de la pelouse. Sur l'aire d'étude, nous avons 7 grands types d'habitat, plus ou moins naturels (pelouse, fourrés, voiries, ...). Nous le voyons sur la carte, c'est caractéristique d'une ancienne carrière. Aucun de ces habitats n'est évalué comme présentant un intérêt fort. Il n'y a pas beaucoup d'enjeux de conservation, et pas de zone humide recensée. Nous sommes donc sur une zone à faible enjeux sur la partie habitat naturel.

Question : Nous sommes sur une zone très sablonneuse c'est ça ? Avec de gros cailloux ?

Elyse Energy : Oui en effet.

Concernant les enjeux floristiques, il n'y a pas beaucoup de diversité. Il a été recensé certaines espèces exotiques envahissantes présentant un enjeu, pour le porteur de projet, de non-propagation car il s'agit d'espèces envahissantes. Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été recensée. Toutefois, 3 espèces déterminantes ont été recensées.

Question : Pouvez- vous spécifier les espèces ?

Elyse Energy : Oui cela est précisé plus loin dans la présentation.

Concernant la faune, différents types d'espèces ont été recensés. Sur la partie avifaune, les oiseaux, 7 espèces nicheuses ont été recensées sur site ainsi que 2 espèces non nicheuses. Sur la partie amphibien, Egis n'a recensé aucune espèce bien que sur les précédents inventaires (2014), certaines espèces avaient été recensées. Sur la partie reptile, le lézard muraille et la couleuvre verte ont été recensés. Sur la partie insecte, aucune espèce protégée n'a été recensée, 2 espèces patrimoniales ont été recensées (Truxale occitane, Criquet des chaumes) sur le site. Sur la partie mammifère, une seule espèce a été recensée (Lièvre d'Europe), il possède un faible enjeu. Sur les chiroptères, le site ne présente pas d'intérêt, ni d'habitat favorable pour ce type d'espèce et il s'agit d'une zone de transit relativement faible. Plusieurs espèces à enjeu régionaux ont été recensées sur le site du projet.

Les 3 espèces floristiques recensées sont les suivantes : *Ophrys aranifera*, *Senecio gallicus*, *Vulpia ciliata*.

Le recensement projeté lors de l'atelier peut être différent de celui présent sur le site de la concertation ou dans le dossier de concertation car les inventaires ont été mis à jour et actualisés.

Une fois l'inventaire réalisé, l'objectif est de minimiser l'impact du projet sur ces espèces. Nous utilisons la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) dans laquelle nous évitons de manière prioritaire, les atteintes à l'environnement et l'évitement des zones que nous avons vues précédemment. A défaut, si nous ne pouvons pas protéger, nous réduisons au

maximum les impacts avec par exemple des aménagements spécifiques à certains endroits. En dernier recours, nous compensons si les mesures d'évitement et de réduction ne sont pas suffisantes, soit sur le site ou soit hors site pour recréer un espace pour les espèces qui étaient présentes. Tout l'objectif de notre travail est de trouver un équilibre entre le développement humain et industriel et la préservation environnementale.

Question : Vous avez parlé de crapaud, il a été identifié dans quel secteur initialement car sur la planification nous ne le voyons pas apparaître ?

Elyse Energy : Le crapaud calamite avait été considéré comme présent lors des précédents inventaires sur l'aire d'étude élargie de 2014, mais n'a pas été recensé par Egis lors des derniers inventaires. Il a tout de même été pris en compte avec un enjeu amoindri.

Question : Il avait été identifié en 2014, le périmètre était plus grand. Vous savez où est-ce qu'il a été identifié ?

Elyse Energy : Je pense que nous pouvons approfondir ce point mais je précise toutefois que le crapaud calamite n'avait pas été identifié en 2014, mais avait tout de même été pris en compte et considéré comme présent.

Question : Vous parliez tout à l'heure de la partie talus, le changement de niveau, de maintenir et d'en faire un corridor vert. Il pourrait aller jusqu'à votre voisin Tredi. Il pourrait y avoir une démarche de suivi environnemental faune/flore avec un corridor pour les animaux qui partiraient du sud de la zone et rejoindraient Osiris sur la partie boisée.

Elyse Energy : Oui l'exemple du talus évoqué précédemment possède plusieurs intérêts paysagers mais aussi pour la biodiversité en recréant un corridor, un couloir de passage. Il possède d'autres intérêts sur la partie risques, intégration paysagère. Pour ces raisons, nous souhaitons le conserver.

Remarque : Ce corridor n'a pas été identifié dans le PLUi. Ce serait quelque chose que l'on recréerait comme un corridor en prolongement de ce qui existe. On est sur des synergies paysagères sur la plateforme.

Elyse Energy : Oui en effet.

Nous avons conscience de la nécessité de minimiser l'impact du projet sur la biodiversité. Cela consiste à adapter le projet au maximum, réduire la période des travaux, et en dernier recours, de recréer des zones d'habitats favorables sur site ou hors site. Concernant la définition des mesures ERC, nous sommes accompagnés de Egis Environnement qui nous suit sur la définition des accompagnements, des mesures compensatoires, dans la continuité des inventaires. Ils possèdent de vrais retours d'expériences et c'est une démarche que nous menons en co-construction avec eux sur cette partie. De manière plus macro et plus générale, il s'agit d'une démarche en entonnoir avec tout d'abord le respect des principes de réglementation. Nous avons eu des échanges avec la DREAL sur l'intégration paysagère et le respect de la biodiversité. Sur ces aspects, une étude d'impact sur la biodiversité est demandée et il s'agit d'une pièce de notre demande d'autorisation d'exploitation, cette demande sera ensuite instruite par la DREAL. Elyse Energy a également sollicité l'Autorité Environnementale (AE) volontairement, qui se focalise sur l'étude d'impact. Cette démarche est à notre initiative et nous les sollicitons sur la complétude de notre étude d'impact afin de voir si ce que nous proposons et ce que nous avons étudié est suffisant pour eux ou si nous

devons aller plus loin. Nous allons au-delà de ce que la loi exige en nous entourant de spécialistes, experts, acteurs de la biodiversité (Egis Environnement, Conservatoire d'espèces naturelles). Cela doit nous aider à définir des mesures ERC plus spécifiques et pertinentes. Enfin, nous cherchons aussi à nous inscrire en cohérence avec ce qui est réalisé localement avec le GIE, INSPIRA... Notre volonté, c'est de s'assurer d'échanger avec des associations car ils connaissent les problématiques locales donc nous souhaitons appuyer sur leur expérience pour intégrer au mieux notre projet et en réduire l'impact. Notre démarche est centrée sur le cadre réglementaire, mais en entonnoir, ce qui nous permet d'aller au-delà grâce aux échanges avec les acteurs spécifiques, locaux.

Remarque : En écho à votre propos, nous avons rencontré le directeur du SCoT, dans le cadre de notre étude de contexte. Ils ont eu une démarche forte sur le volet biodiversité. Ils ont créé une association Rives nature, avec plusieurs collègues, qui est spécialisée sur cette veille de la biodiversité. Je vous invite à vous rapprocher de ce réseau qui a une démarche expérimentale et innovante.

Question : Vous avez parlé d'espèces invasives ? Est-ce que vous avez les noms ? Vous avez la Renouée du Japon ?

Elyse Energy : Non il ne s'agit pas de la Renouée du Japon uniquement mais également d'autres espèces exotiques envahissantes (sept espèces) comme le Robinier faux acacia ou le Sénéçon du Cap. Notre objectif est de veiller à ce que pendant la phase travaux, nous n'étendions pas ces espèces.

Question : Concernant l'eau de pluie, vous avez un accès par la CD 4, qui est extérieure à la plateforme. Vous avez un peu de voiries, donc comment l'eau de pluie des voiries sera-t-elle traitée ? Comment pensez-vous gérer l'eau de pluie des bâtiments et des parkings ?

Elyse Energy : Sur la question des accès, ce que vous avez pu voir, qui est existant, ne sera pas en fonction de nous. Nous sommes intégrés à la plateforme du GIE Osiris. Tout passera par le GIE Osiris : ils ont des accès, ils gèrent la sureté. Il s'agit d'une des raisons pour lesquelles nous avons souhaité nous intégrer à la plateforme du GIE Osiris car ils mettent en œuvre les synergies industrielles et proposent une offre de services (sureté, sécurité) et une accessibilité toute trouvée à la plateforme. Pour l'accessibilité nous passerons forcément par l'entrée du GIE Osiris. Il n'y aura pas d'accès publics, avec des opérateurs d'Elyse Energy qui passeraient depuis la route. Etant donné qu'il s'agit d'une voie relativement passante, je doute que nous aurions eu le droit.

Par ailleurs sur la gestion des eaux pluviales, c'est en cours d'étude. De par les premiers retours que nous avons, nous prévoyons un bassin de récupération et une unité de décantation et un déshuileur car quelques voiries sont prévues sur notre site. Donc un bassin dans lequel des contrôles, continus ou non, seront prévus. Si cela est conforme, cela est envoyé à la STEP (station d'épuration) de la plateforme, si et seulement si, cela est conforme à ce que peut recevoir la STEP. Nous échangeons avec le GIE pour évaluer ce qu'ils peuvent recevoir en quantité (volume en heure par exemple) et qualité (composés surveillés et en capacité de traitement). Si demain, il s'avérait qu'elle n'est pas en capacité de le réaliser, nous travaillerons avec le GIE Osiris pour mettre à jour les installations dans l'objectif de recevoir nos eaux pluviales et autres eaux de rejets.

Concernant les toitures, nous rappelons notre volonté d'optimisation, notre souhait est de faire de la récupération des eaux pluviales. Des espaces verts sont prévus, des espaces que nous souhaiterions mettre en place. L'eau récupérée servirait pour l'entretien de ces espaces. Pour revenir sur la question des accès, il y aura un 2^e accès pour la sécurité mais son emplacement est non défini à ce stade. Il s'agit de l'accès des pompiers.

Question : Si on regarde par exemple l'entreprise Hexcel, elle dépend de la plateforme et il y a un accès spécifique pour le personnel mais à l'intérieur de la plateforme, il y a un accès véhicule qui est fermé. Par rapport à la sureté, il ne faut pas que des gens puissent circuler d'une entreprise à l'autre comme ça. Il faut passer par le poste de garde d'Osiris.

Elyse Energy : Tout à fait, cela n'exclut pas aussi une mise en place d'un gardiennage sur notre site, pour ne pas permettre par exemple la circulation de n'importe qui. Sur ce point, nous n'en sommes qu'au début des discussions mais la sureté et l'accessibilité passera forcément par GIE.

Question : Sur la séquence ERC, je me fais le relai de questions que d'autres acteurs auraient pu poser mais qui ne sont pas présents aujourd'hui. La première question concerne la séquence éviter qui est en lien avec l'adaptation spatiale du projet, pour éviter les zones des espèces protégées. Si je prends l'exemple du talus évoqué ce soir à plusieurs reprises comme mesure d'évitement : est-ce qu'il y a d'autres secteurs évités ? Est-ce que vous avez des retours d'expériences sur d'autres usines où notamment l'avifaune serait revenue sur ces sites évités ? Est-ce que des mesures d'évitement à proximité d'une usine avec le bruit, la pollution sonore à proximité des usines... a du sens, est efficace ? Je veux surtout savoir si l'avifaune va vraiment rester. Un autre élément que je voudrais rappeler, c'est la complexité dans le secteur aujourd'hui d'avoir accès aux espaces de compensation hors parcelle des projets, vous avez pu avancer sur ce point ?

Elyse Energy : Sur la partie des mesures d'évitement vous avez raison, cela ne sert à rien de poser une mesure d'évitement inefficace. L'avifaune peut être gênée par le bruit et/ou la présence humaine. Sur le site, nous n'avons pas d'arbres à forts enjeux mais nous l'avons par exemple sur d'autres projets (bassin de Lacq) où typiquement si vous construisez un bâtiment à 5 mètres d'un arbre que l'on souhaite conserver, cela ne sert à rien. Nous générons toujours et le mesure serait complètement inefficace. Sur la partie mesures ERC, nous nous appuyons sur l'expertise d'Egis environnement pour définir des mesures qui soient pertinentes. Elles sont également discutées et présentées à la DREAL qui va également donner un retour sur la pertinence ou non de ces mesures. Sur l'aspect spatial, il y a la zone talus et une zone à la pointe sud. De plus, en fonction de l'évolution du projet et de l'aspect logistique au nord du site, des discussions sont engagées pour réduire ces aspects logistiques pour favoriser la biodiversité. La compensation intervient certes en dernier recours, mais il faut l'anticiper. Tous les acteurs industriels se penchent sur cet aspect en recherchant du foncier. Nous avons des discussions sur des fonciers, il existe des sites écologiques qui pourraient correspondre à nos besoins de compensation que nous avons déjà identifiés. L'identification de foncier est menée avec Egis Environnement et d'autres acteurs qui sont spécialisés dans ce domaine.

Ophélie JOVELIN, animatrice – agence Neorama

Nous rappelons les prochains évènements que sont l'atelier thématique dédié aux contributions du projet eM-Rhône à la dynamique économique du territoire. Ensuite, un stand mobile est mis en œuvre le 9 février sur le marché de Serrières et une rencontre avec

les étudiants sera organisée avant la fin de la phase de concertation préalable. Enfin, le forum de clôture est quant à lui prévu le 15 février.

Vous pouvez également contribuer en ligne. 5 contributions ont été enregistrées, et 1 cahier d'acteur nous est parvenu. D'autres modalités de contribution sont déployées telles que la messagerie vocale, le registre de participation...

Le mot du participant : Je vous remercie des réponses apportées à nos différents questionnements. Je siège à la commission urbanisme donc le bâtiment en tant que tel va nous intéresser par rapport à la vitrine, l'intégration paysagère proposée et en comparaison aux usines installées qui sont très anciennes. Donc ce n'est pas qu'un projet, ce serait super si cela pouvait se concrétiser comme sur les visuels présentés ce soir. Nous apprécierons qu'il y ait une rupture sur des bâtiments longs avec une certaine hauteur, de pouvoir jouer sur l'apparence et éviter un monolithe, ce serait intéressant. Concernant le volet environnemental, ce serait bien d'avoir un corridor sur le site de la plateforme. Sur la partie nord, il y a une forêt de faux-acacias qui permet à la faune et à la flore de pouvoir circuler ailleurs que sur la zone naturelle.

Le mot des garants : C'est intéressant pour aller au-delà de l'image et de la fonctionnalité de plateforme industrielle, bravo pour cette volonté initiale.